

CHRONIQUE

La circoncision est-elle une mutilation génitale ?

■ Les “intactivistes” plaident aux USA et au Canada pour le droit à l’intégrité génitale de tous les êtres humains. La Belgique suit.

Armand Lequeux

Chroniqueur

Temps de pause

La question j'en conviens est assez brutale, mais elle a le droit d'être posée et la réponse a le devoir d'être respectueuse et nuancée. L'ablation du prépuce qui recouvre le gland du sexe masculin est une pratique ancestrale dont on retrouve la trace depuis les hiéroglyphes égyptiens jusqu'aux confins de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Océanie. On considère qu'actuellement 30 % de la population masculine mondiale a subi une circoncision. L'Amérique du Nord en avait quasiment fait une obligation hygiénique tout au long du XX^e siècle. Cette intervention était souvent pratiquée sans anesthésie sur des nouveaux-nés considérés comme insensibles à la douleur ! Cette tradition dépourvue de véritable justification est actuellement fortement remise en cause. Certains mouvements dits “intactivistes” plaident aux USA et au Canada pour le droit à l'intégrité génitale de tous les êtres humains et luttent aussi bien contre la circoncision masculine que contre l'excision féminine. Les “foreskin pride” de San Francisco et Vancouver participent activement à la lutte contre ce que ces militants considèrent comme des mutilations qui privent injustement les victimes de la triple fonction du prépuce : protectrice, sensorielle et mécanique. Il protège en effet le gland contre le dessèchement qui le rend moins

sensible, il constitue une zone érogène richement pourvue en récepteurs de la volupté et il permet l'enroulement et le déroulement souple du gland dans son manchon lors de l'acte sexuel. Il peut par ailleurs être utilisé comme réserve de peau pour greffer des surfaces brûlées.

Chez nous, à part quelques indications médicales (phimosis), cette intervention est pratiquée pour des raisons essentiellement religieuses liées aux prescriptions du Coran et de la Bible hébraïque. Les derniers chiffres disponibles datent de 2014 : l'Inami a remboursé cette année-là 2,6 millions d'euros pour 25 698 circoncisions pratiquées dans la majorité des cas chez des enfants de moins de 10 ans en hôpital de jour. La nomenclature médicale n'impose aucune condition spécifique pour le remboursement de cet acte chirurgical qui est accepté sans restriction par la plupart des urologues. Les défenseurs de cette pratique se retranchent derrière la liberté religieuse et la fidélité à la tradition. Certains mettent en avant des avantages hygiéniques, voire esthétiques. Quelques études répercutées par l'OMS et Onusida ont montré un taux plus faible de transmission hétérosexuelle du VIH chez les hommes circoncis, ce qui pourrait conduire à préconiser cette pratique, en particulier en Afrique du Sud. La controverse y est vive, car cette campagne sanitaire risque de faire considérer l'usage du préservatif comme superflu lorsqu'on est circoncis, ce qui n'est évidemment pas le cas. Par ailleurs, ces in-

terventions ne sont pas toujours sans risque (hémorragies, infections) au point que l'Association Médicale sud-africaine les déconseille officiellement.

Les associations médicales européennes (Suède, Royaume-Uni, Allemagne) mettent en garde les chirurgiens contre le risque de poursuites judiciaires à l'encontre de ce qui pourrait être considéré comme une mutilation génitale pratiquée sur mineurs sans raison médicale. Interpellée en 2013, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution invitant les Etats membres à prendre des mesures contre les “violations de l'intégrité physique des enfants”. Les termes sont prudents et il ne s'agit que d'une invitation. Le contexte est délicat et on comprend que les parlements nationaux ne semblent pas pressés de légiférer. En Belgique, le Comité consultatif de bioéthique se penche sur la question depuis 2014, mais aucun avis n'a encore été publié. Il s'agit d'un véritable défi quand on sait que s'opposent ici deux conceptions difficilement conciliables. S'agit-il d'un archaïsme sanguinaire qui ne respecte ni la liberté ni l'intégrité des enfants auxquels il est imposé ? S'agit-il d'un rite chargé de sens qui fait partie de l'histoire de l'humanité et de la richesse des religions qui en ont fait un signe de l'alliance à Dieu et d'appartenance à la communauté des croyants ? Le débat n'est pas urgent et ne pourra se déployer que dans le respect mutuel, mais on ne pourra sans doute pas indéfiniment feindre que la question ne se pose pas.